

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2021 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs des
Patriarches et Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs Lesage
et Mozart
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs Shawbridge
et Montée Sainte-Thérèse
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 14 juin 2021

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
54608 à 54893	2 462 896,56 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
61816 à 62099	441 331,41 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

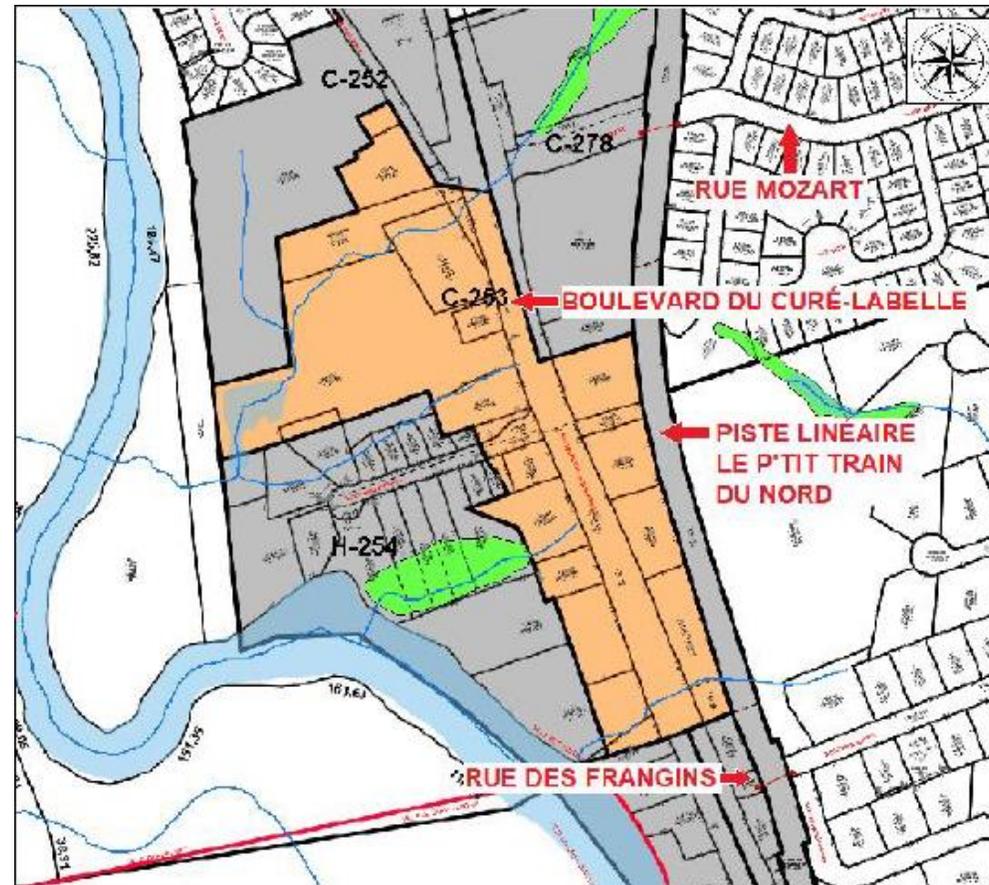
3.1 Adoption – Second projet de règlement numéro 601-72 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P105 Services gouvernementaux, paragouvernementaux et organismes publics et municipaux (Hôtel de ville et autres bâtiments municipaux), de portée locale sous la classe Usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics (P1) dans la zone C-253

Les détails relatifs à une demande d'approbation référendaire concernant ce projet de règlement seront communiqués par avis public.

Cet avis public sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Légende

-  Zone visée
-  Zones contiguës



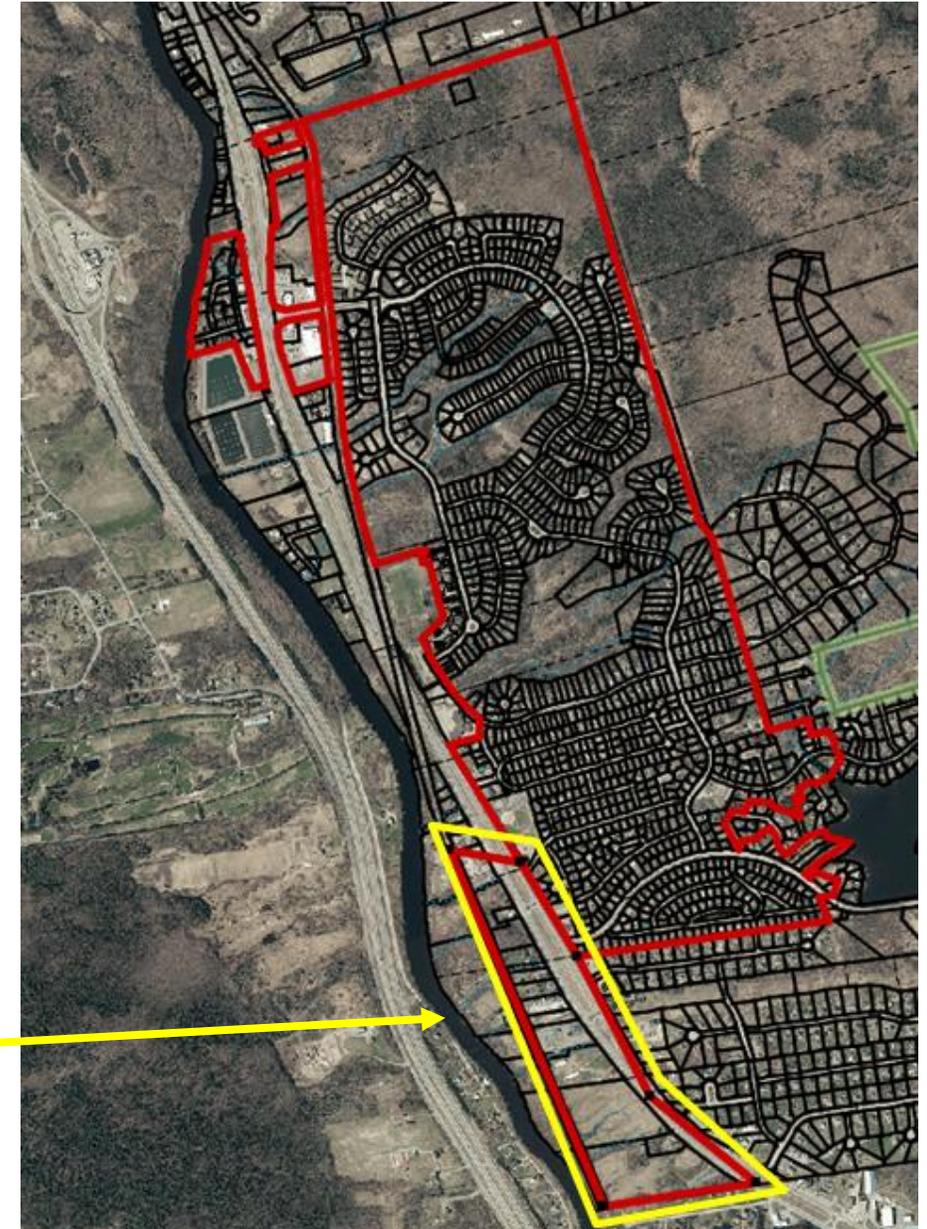
Gestion règlementaire

3.3 Adoption – Règlement 632-2 amendant le règlement 632 décrétant des travaux de mise-à-niveau ainsi que des travaux relatifs au traitement de l'eau à la station de pompage de l'aqueduc du Domaine Laurentien et des Clos-Prévostois et autorisant un emprunt de 810 000 \$ nécessaire à cette fin (Modification du bassin de taxation)

Les détails relatifs à la procédure de demande de scrutin référendaire concernant ce règlement seront communiqués par avis public.

Cet avis public sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Ajout de ces terrains au règlement 632



Gestion règlementaire

3.4 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement – Règlement 650-3 amendant le Règlement 650 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Prévost » (Politique anti-népotisme en matière de gestion des ressources humaines)

- Ajout de la *Politique anti-népotisme en matière de gestion des ressources humaines* au code d'éthique et de déontologie des employés

Gestion règlementaire

3.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 718-1 amendant le règlement 718 concernant la bibliothèque municipale (Abolition des frais de retard)

- Modification du règlement pour enlever la notion de frais de retard

Gestion règlementaire

3.6 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement – Règlement 724-1 amendant le Règlement 724 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Prévost » (Politique anti-népotisme en matière de gestion des ressources humaines)

- Ajout de la *Politique anti-népotisme en matière de gestion des ressources humaines* au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Gestion règlementaire

3.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 731-1 amendant le règlement 731 sur la gestion contractuelle

- Modification pour prévoir, pour une période de (3) ans, des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique
- Cette modification découle de l'adoption du projet de loi numéro 67 par le gouvernement du Québec qui prévoit notamment le soutien de l'économie québécoise.

Gestion règlementaire

3.8 Adoption – Règlement 783-1 amendant le règlement 783 relatif à l'accès au lac Écho (Système de clé sécurisée)

- Retour de la clé au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année et imposition d'une amende en cas de retard
- Frais de 350 \$ en cas de perte ou de vol de la clé payable dans les 30 jours et imposition d'une amende en cas de retard dans le paiement des frais

Gestion règlementaire

3.9 Adoption – Règlement 786-1 amendant le règlement 786 « Tarification 2021 » (Abolition des frais de retard à la bibliothèque, frais de vignette d'immatriculation et dépôt pour clé sécurisée)

- Abolition des frais de retard à la bibliothèque
- Concordance du règlement de tarification, concernant l'accès au lac Écho, avec la réglementation de Saint-Hippolyte
- Remplacement du dépôt pour clé sécurisée de la barrière d'accès au lac Écho par un frais en cas de perte ou de vol de la clé

Gestion règlementaire

3.10 Adoption - Règlement 797 décrétant des travaux de réfection des infrastructures existantes du boulevard du Lac-Saint-François avec construction de bordures et trottoir et ajout d'éclairage et autorisant un emprunt de 3 551 000 \$ nécessaire à cette fin

But des travaux : Travaux de réfection du boulevard du Lac-Saint-François pour le remplacement des conduites d'égout sanitaire, pluvial et d'eau potable avec reconstruction de la fondation granulaire avec l'ajout d'un trottoir et de bordures de béton, d'éclairage et de signalisation

Montant de l'emprunt : 3 551 000 \$

Durée du financement : Vingt (20) ans

Le cas échéant, les détails relatifs à la procédure de demande de scrutin référendaire concernant ce règlement seront communiqués par avis public.

Cet avis public sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Gestion règlementaire

3.12 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 786-2 amendant le règlement 786 « Tarification 2021 » (Frais pour l'autopartage des véhicules municipaux)

Coût unique d'adhésion	15 \$
Dépôt remboursable pour la carte à puce	15 \$
Frais de remplacement d'une carte à puce	15 \$
Frais de location d'une voiture électrique	1,25 \$ / 15 minutes
Frais de location d'une camionnette électrique	2,50 \$ / 15 minutes
Frais en cas de bris ou d'accident	Coût réel de la franchise ou des réparations payées par la Ville



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.1 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

- Permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler
- Une demande à cet effet doit être faite à la présidente d'élection



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.2 Travaux de reconstruction de l'exutoire du barrage du Lac Saint-François - Appel d'offres public ING-SP-2020-03 - Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
9267-7368 Québec inc.	870 995,41 \$
Construction T.R.B. inc.	897 897,38 \$
Inter Chantiers inc.	917 306,06 \$
MVC Océan inc.	925 548,75 \$
Les Constructions CJRB inc.	1 167 254,94 \$
Construction FGK inc.	1 298 066,72 \$
Construction BSL inc.	1 349 275,00 \$

Gestion des contrats

5.3 Travaux de réfection des infrastructures urbaines sur la rue Principale - Appel d'offres public ING-SP-2021-09 - Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
Les Constructions CJRB inc.	1 784 674,72 \$
Constructions G-NESIS inc.	1 789 365,12 \$
9161-4396 Québec inc.	1 828 033,52 \$
Inter Chantiers inc.	1 845 557,51 \$
9267-7368 Québec inc.	2 143 280,39 \$
DUROKING Construction (9200-2088 Québec inc.)	2 174 705,97 \$
Construction T.R.B. inc.	Sans objet *
* La soumission a été reçue après l'heure limite de dépôt des soumissions.	

Gestion des contrats

5.4 Travaux de drainage et de réparation du pavage de la rue de la Station par pulvérisation et stabilisation - Appel d'offres public ING-SP-2021-32 - Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
Pavages Multipro inc.	1 706 309,02 \$ *
Roxboro Excavation inc.	1 767 000,00 \$
Uniroc Construction inc.	1 771 139,18 \$
LEGD inc.	1 792 207,99 \$
Construction Viatek inc.	1 918 476,56 \$
* La soumission est non conforme.	

Gestion des contrats

5.5 Travaux de construction de fondations, bordures, pavage et éclairage de la rue Marchand - Appel d'offres public ING-SP-2021-33 - Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
LEGD inc.	311 426,14 \$
Inter Chantiers inc.	355 487,88 \$
Constructions Anor (1992) inc.	360 984,12 \$
Pavages Multipro inc.	372 635,57 \$
Les Constructions CJRB inc.	435 708,76 \$

Gestion des contrats

5.6 Construction de deux stationnements pour l'amélioration de l'accès à la Rivière du Nord - Appel d'offres sur invitation ING-SI-2021-46 - Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
David Riddell Excavation/Transport	75 710,95 \$
9161-4396 Québec inc.	76 429,63 \$
Les Excavations Serge Gingras inc.	81 890,94 \$
Inter Chantiers inc.	93 047,04 \$
Excavation Talbot inc.	103 317,83 \$
Pavage Jérômien inc.	106 351,88 \$
Construction T.R.B. inc.	113 183,12 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

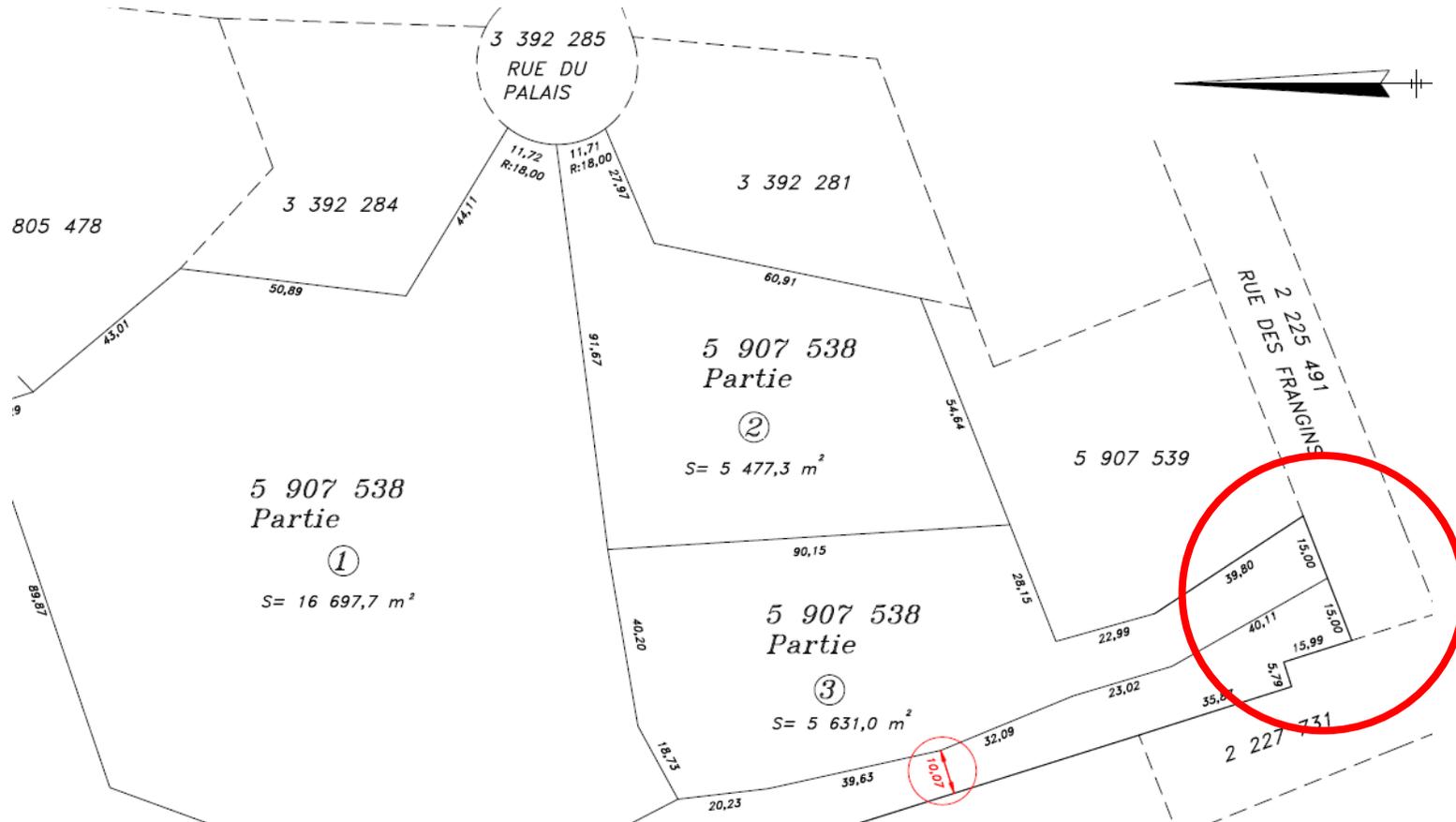
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

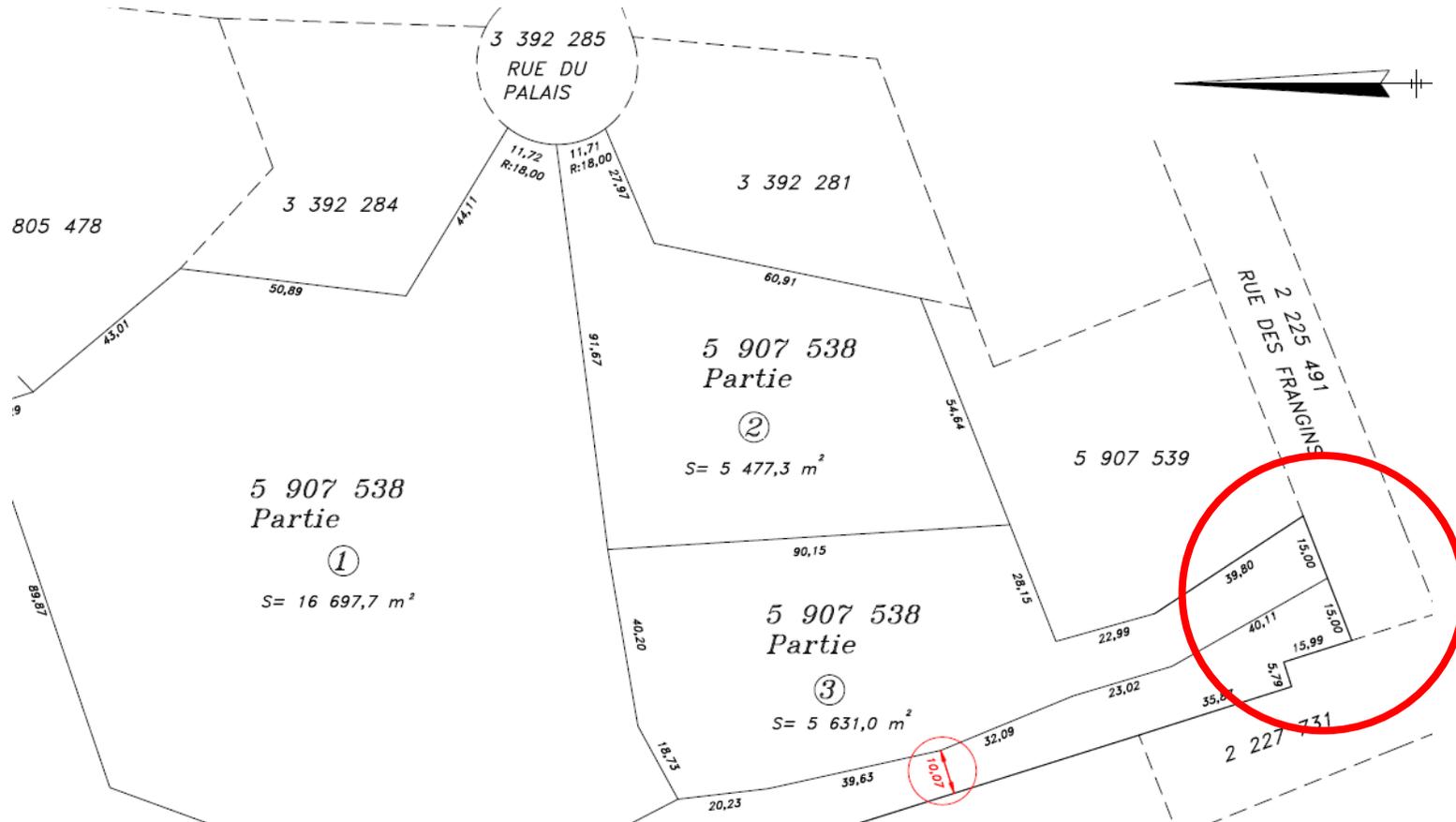
Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-0038 visant la création d'un lot résidentiel ayant une largeur minimale à la rue (longueur de façade du lot) de 15 mètres - Lot vacant projeté sur la rue des Frangins (le lot sera créé à partir du lot 5 907 538 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.4 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-0047 visant la création d'un lot résidentiel ayant une largeur minimale à la rue (longueur de façade du lot) de 15 mètres - Lot vacant projeté sur la rue des Frangins (le lot sera créé à partir du lot 5 907 538 du cadastre du Québec)



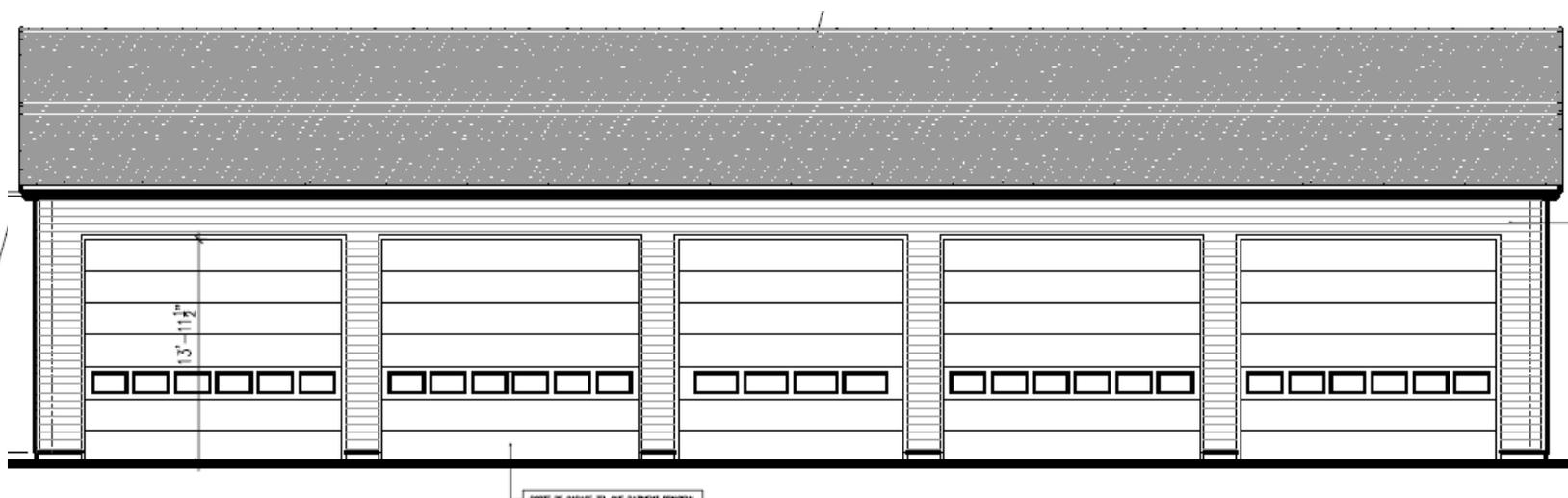
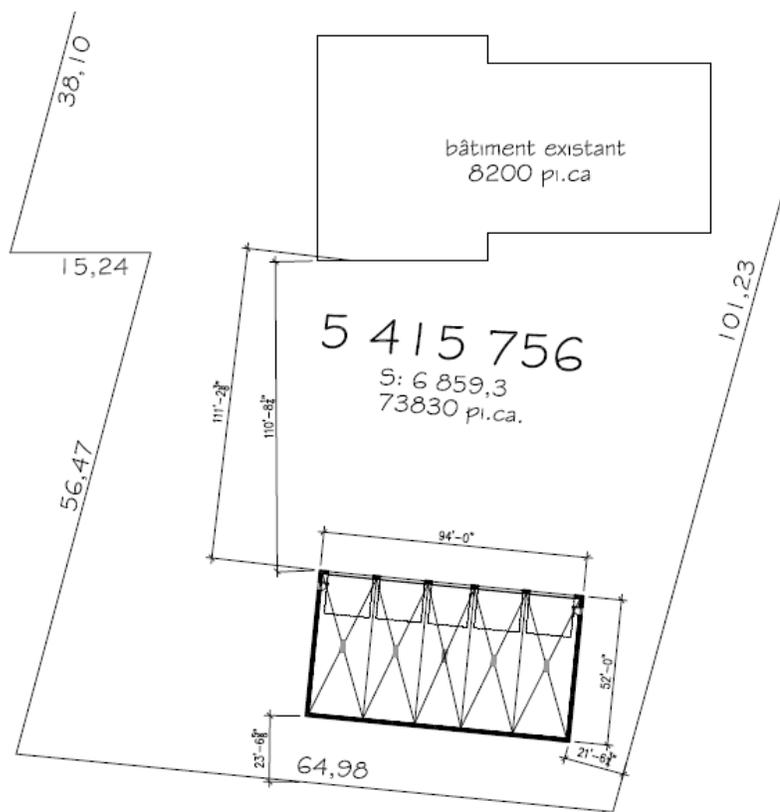
Gestion de l'urbanisme

10.5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-0040 visant une garçonnière dans une habitation unifamiliale sur un terrain d'une superficie de 1 417,5 mètres carrés - Propriété sise sur le chemin du Lac-Renaud (Lot 2 532 219 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-0045 visant la construction d'un bâtiment accessoire commercial - Propriété sise au 2510, boulevard du Curé-Labelle (Lot 5 415 756 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-0046 visant la localisation des logements dans une habitation bifamiliale - Propriété sise sur la rue de la Station (Lot 2 531 715 du cadastre du Québec)





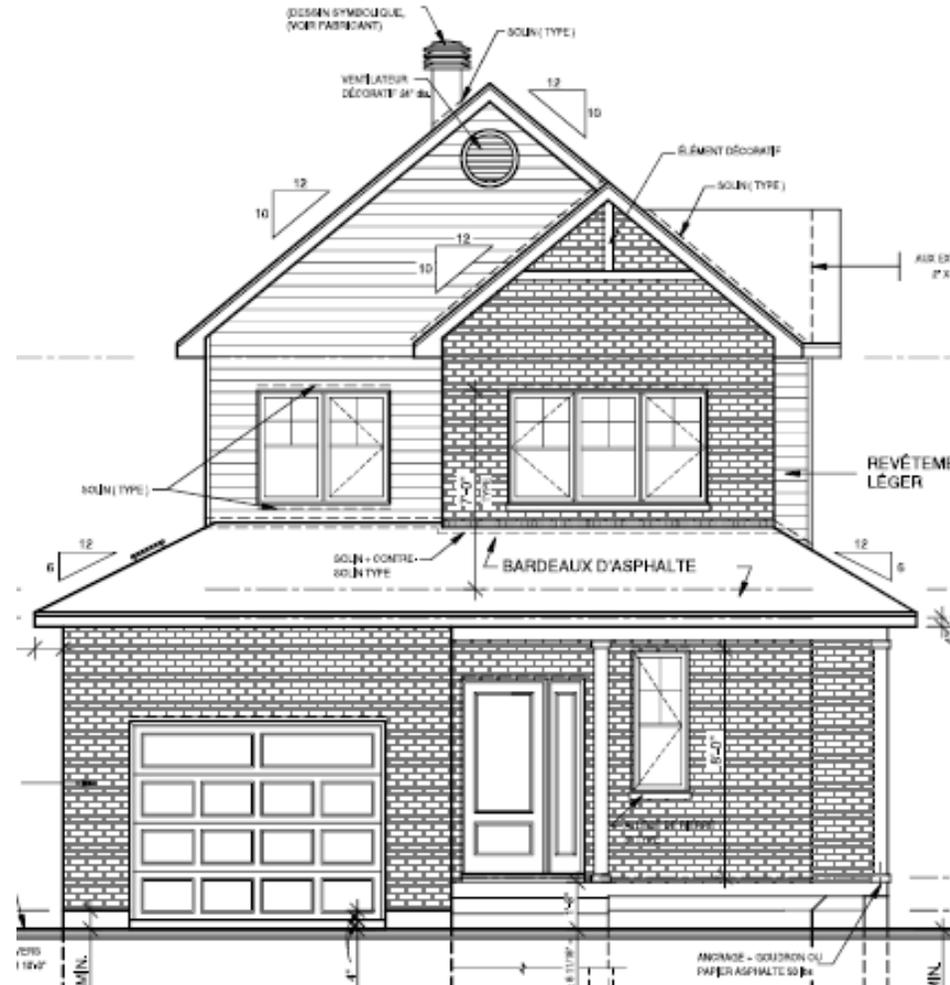
Gestion de l'urbanisme

10.8 Demande de PIA numéro 2021-0039 visant un nouvel affichage commercial - Propriété sise au 3029, boulevard du Curé-Labelle (Lot 6 265 375 du cadastre du Québec) - Le Rusé Renard



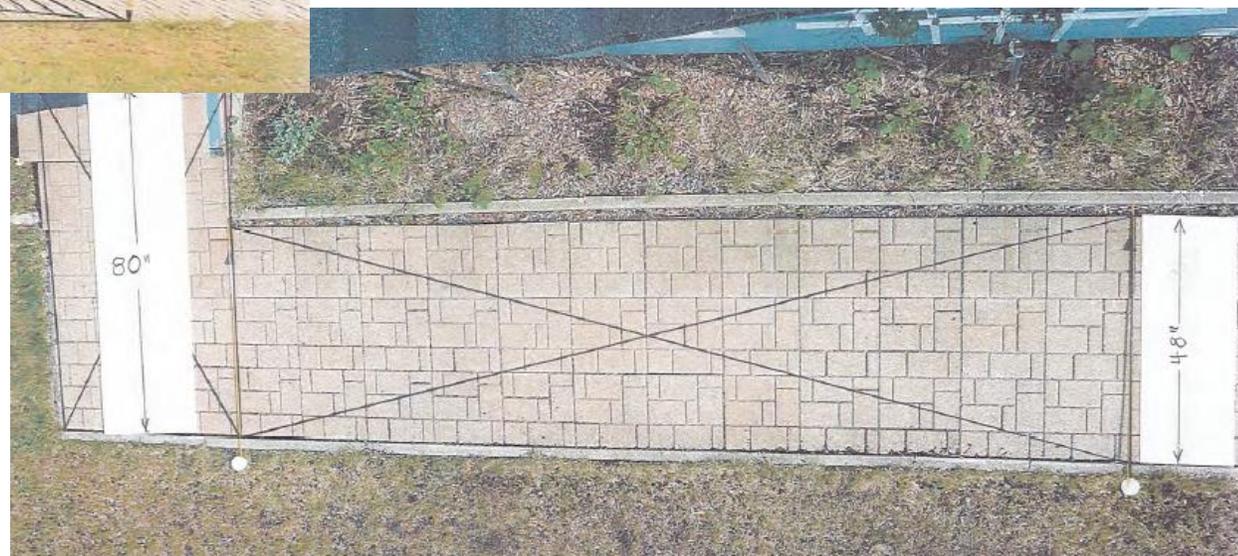
Gestion de l'urbanisme

10.9 Demande de PIA numéro 2021-0042 visant la construction d'une habitation unifamiliale -
Propriété sise sur la rue Therrien (Lot 5 518 751 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.10 Demande de PIIA numéro 2021-0048 visant l'installation d'une rampe pour personne à mobilité réduite - Propriété sise au 719, rue Morin (Lot 2 775 461 du cadastre du Québec)





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

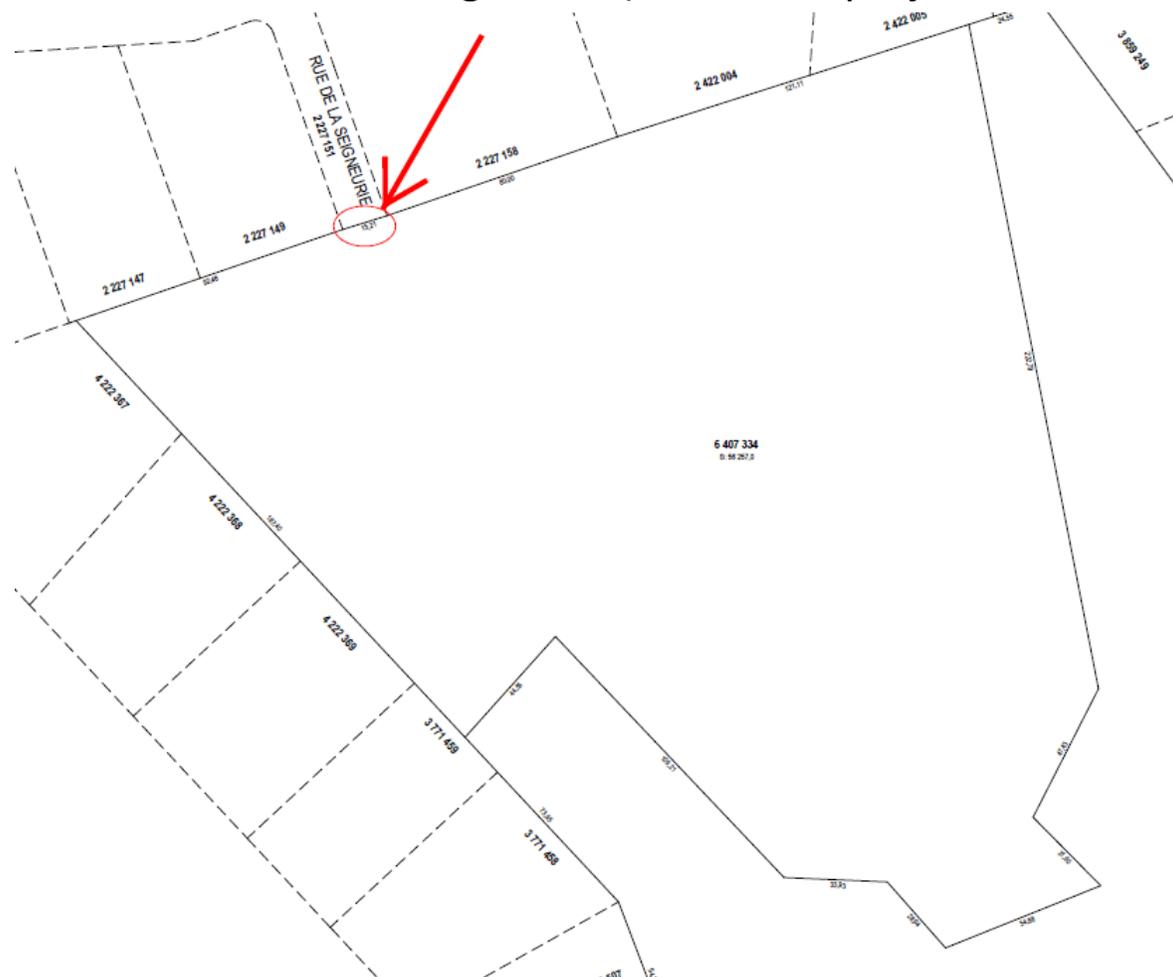
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de l'urbanisme

10.12 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-0049 visant la création d'un lot résidentiel ayant une largeur minimale à la rue (longueur de façade du lot) de 15,21 mètres - Propriété sise sur la rue de la Seigneurie (Lot vacant projeté 6 407 334 du cadastre du Québec)





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

Prochaine séance du Conseil municipal

Lundi 12 juillet 2021 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !